



## Déclaration de revenu issus de MLM

Par **Lagrange Julien**, le **29/05/2017** à **19:43**

Bonjour,

Il y a de plus en plus de BUSINESS sur INTERNET.

Je vais prendre pour exemple xxxxxx qui fait pas mal parler de lui.

Le siège de xxxxxx est basé à Madrid en Espagne et est enregistré aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro xxxxxx

La société xxxxxx est enregistrée au Cap Vert sous le numéro xxxxxx

En gros cette société permet de gagner de l'argent en achetant des packs et en échange rétribue à hauteur de 4 à 5% / semaine.

L'activité semble légale, d'autres lui ressemblent.

Ma question: comment déclarer ce genre de revenu si l'on est résident Français ? (plafond pour un particulier ? Quelle sera le taux d'imposition ? etc ...)

Est-ce que cela rentre directement dans le cadre de revenus de produits spéculatifs comme les warrants que l'on peut acheter chez son broker ? (taxage ~ 27% dès le premier euro si je me rappelle bien).

A partir de quant les revenus sont-ils imposables ? (par exemple on peut ne pas retirer et re investir les gains, dans ce cas, faudrait-il déclarer puisque il n'y a pas de retrait ?).

En gros, que doit faire un particulier qui gagnerait de l'argent via un système comme celui-ci pour être dans la légalité ?

Merci !!